

March of The Living- France

Notice d'information : Marche des Vivants 2018

- 1- **Les dates** : du mardi 10 au vendredi 13 avril 2018 (soit 4 jours / 3 nuits).
- 2- **Les publics** : Priorité est donnée aux jeunes (à partir de 15 ans) et étudiants. La MDV s'adresse à des groupes constitués.
- 3- **Les groupes** : Les associations culturelles, communautés, lycées, mouvements de jeunesse, les organisations étudiantes, les centres communautaires et culturels... sont invités à y participer. **Un groupe comprend un minimum de 36 participants.** *Si votre groupe est moins important, nous vous demanderons de vous joindre à un autre groupe, ou de prendre à votre charge un supplément financier dépendant de la taille du groupe.* Le nombre idéal est de 42 participants par autocar.
- 4- **Les hôtels** : ce sont des hôtels de qualité standard suivant les villes de résidence et le parcours. Le couchage est en chambre double, possibilité de « single » en fonction des disponibilités et moyennant un supplément (se renseigner).
- 5- **Restauration** : Pension complète, nourriture variée, de qualité, cachère garantie par le Rabbinate d'Israël (Beth Din). Le repas du matin est un petit déjeuner amélioré, le déjeuner est composé de sandwiches, le soir un repas chaud complet est servi.
- 6- **Sécurité** : Il s'agit d'un point prioritaire de l'organisation compte-tenu de la spécificité du projet et des publics concernés. Plusieurs niveaux de sécurité sont envisagés dans les lieux de visite, pendant les cérémonies, dans les hôtels, de jour comme de nuit. Dans chaque bus se trouve un homme de sécurité.
- 7- **Les programmes et visites** sont assurés par des guides formés sur l'accompagnement pédagogique des classes, notamment et experts de la Shoah.
- 8- **Les prix** : pour la 30^{ème} édition de la Marche des Vivants (programme 4 j. *en Pologne*), le prix est fixé à **500 € pour les élèves de Première et Terminale**, le coût réel étant de 1 300 €.
- 9- **Les avions** : Les départs et retours en avion se feront principalement de Paris, ou d'autres villes (Marseille, Lyon, Toulouse...) en fonction des demandes et effectifs. Pour cette édition 2018, nous utiliserons des vols réguliers. L'organisation et le coût du voyage entre la ville de résidence et l'aéroport de départ et/ou d'arrivée sont à la charge des participants et non de MOTL France.

March of The Living- France

10- Pourboires : il est une tradition locale en Pologne, pendant le séjour (hôtels, sites, ..) de remercier différentes personnes à la fin du séjour (guide polonais, chauffeur, sécurité, personnel des hôtels..) en leur remettant un pourboire. **Ces dépenses sont déjà incluses dans le prix payé par les participants.** Pour éviter toute confusion, nous remettons ces pourboires de manière globale.

11- La préparation : La Marche des Vivants est avant tout un programme éducatif. Il est essentiel que chaque participant soit préparé à cet événement, sur tous les plans, et nous nous tenons à votre disposition nombre de ressources, telles que des intervenants, des témoignages, des formations, du matériel pédagogique, notamment en partenariat avec le *Mémorial de la Shoah* de Paris. Dans le cadre de la Marche 2017, nous souhaitons maintenir cette exigence de contenu tant dans la préparation de la Marche que dans les travaux de restitution des élèves. Pour chaque groupe s'inscrivant à l'événement, un programme de formation, en plusieurs séances et avec l'aide d'historiens, de témoins, de rescapés et de visites doit être proposé.

12- Autorisations : en plus de leur carte d'identité ou passeport en cours de validité, les mineurs devront se munir d'une Autorisation de sortie de territoire (AST) dûment renseignée par le titulaire de l'autorité parentale, de la fiche sanitaire de liaison, ainsi que de la photocopie de la carte d'identité ou du passeport du titulaire en question (ce formulaire est téléchargeable sur notre site et sur service-public.fr).

13- Assurances / santé : En plus de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) à demander à la CPAM du lieu de résidence bien en amont du séjour, le programme est couvert par une assurance responsabilité civile. Nous demandons à chaque participant de prendre à sa charge une assurance médicale rapatriement (de type Europe Assistance).

14- Paiements – Frais d'annulation :

La totalité du paiement doit nous parvenir **avant le 15/01/2018**. Pour ne pas alourdir les coûts, MOTL -France ne souscrit pas d'assurance annulation. Nous conseillons à chaque groupe de souscrire, à ses frais, auprès d'un organisme spécialisé une assurance de ce type.

Conditions générales :

- En cas d'annulation 8 semaines avant le départ, 31% de la somme (150 €) sera retenue.
- En cas d'annulation 6 semaines avant le départ, 51% de la somme (250 €) sera retenue.
- En cas d'annulation 4 semaines avant le départ, la totalité du montant sera retenue.

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur régional ou le coordinateur national de la Marche :
j.belai@fsju.org